



Aubréville
Avocourt
Baulny
Boureuilles
Brabant-en-Argonne
Brabant-sur-Meuse
Charpentry
Cheppy
Brocourt-en-Argonne
Cierges-sous-Montfaucon
Le Claon
Clermont-en-Argonne
Consenvoye
Cuisy
Dombasle-en-Argonne
Epinonville
Esnes-en-Argonne
Forges-sur-Meuse
Froidos
Futeau
Gercourt-Drillancourt
Gesnes-en-Argonne
Les Islettes
Jouy-en-Argonne
Lachalade
Malancourt
Montblainville
Montfaucon d'Argonne
Le Neufour
Neuvilly-en-Argonne
Rarécourt
Récicourt
Regnéville-sur-Meuse
Romagne-sous-Montfaucon
Septsarges
Varennes-en-Argonne
Vauquois
Véry

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social

ARGONNE-MEUSE

Services administratifs

Services administratifs

Varennes-en-Argonne

16, rue Thiers

28, rue Tabur

55120 Clermont-en-Argonne

mèl : dechets.ccam@orange.fr

55270 Varennes-en-Argonne

tel : 03 29 87 40 12

tel : 03 29 80 71 88

fax : 03 29 87 45 02

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE.....	3
1.1) Territoire desservi	3
1.2) Les compétences exercées.....	4
1.3) Le SMET	5
II. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS.....	5
2.1) La déchèterie.....	5
2.1.1) L'accès à la déchèterie	6
2.1.2) La collecte.....	7
2.2) Les ordures ménagères résiduelles	8
2.3) Les emballages ménagers recyclables.....	9
2.4) Le verre.....	10
2.5) Evolutions.....	11
III. INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT	12
3.1) Traitement des déchets collectés à la déchèterie.....	12
3.2) Traitement des ordures ménagères résiduelles collectées	13
3.3) Traitement des emballages ménagers recyclables hors verre collectés.....	13
3.4) Traitement du verre collecté.....	14
3.5) Bilan de tous les déchets ménagers et assimilés collectés	15
IV. INDICATEURS FINANCIERS.....	15
4.1) Coûts des déchets ménagers et assimilés.....	15
4.2) Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative	16
4.3) Dépenses et recettes.....	17
4.4) Evolutions.....	18

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, la communauté de communes Argonne–Meuse a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2020.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) de la communauté de communes Argonne–Meuse.

I. PRESENTATION GENERALE

1.1) Territoire desservi

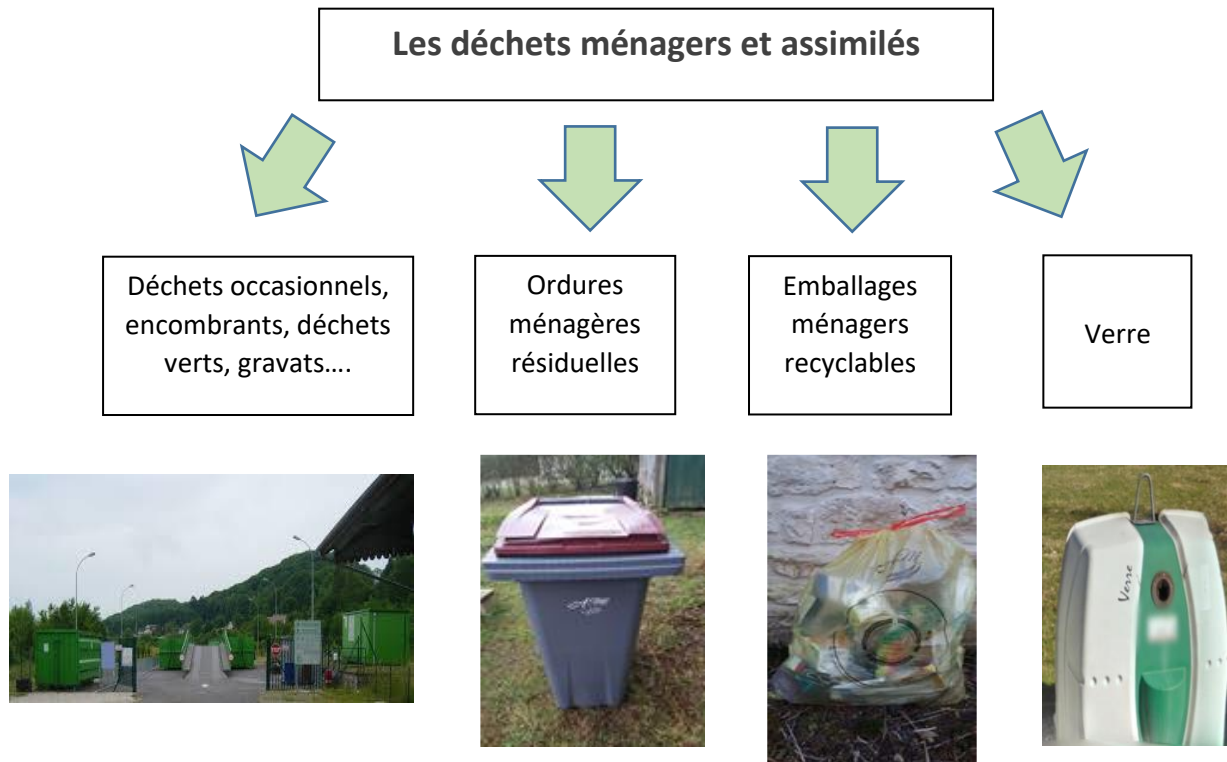
Le territoire de la communauté de communes Argonne-Meuse regroupe 7 321 habitants (population municipale légale 2015 ; entrant en vigueur au 01/01/2018) répartis sur 38 communes qui bénéficient de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.



Territoire de la communauté de communes Argonne-Meuse

1.2) Les compétences exercées

La communauté de communes Argonne-Meuse est compétente en matière de collecte, d'enlèvement, de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.



La communauté de communes Argonne-Meuse exerce les compétences de collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, gère la déchèterie de Clermont en Argonne, informe et communique sur le tri sélectif dans un souci de réduction des déchets et organise la pré-collecte.

Cette compétence s'exerce sur l'ensemble de la population des 38 communes du territoire sauf :

- EHPAD de Clermont en Argonne
- EHPAD de Varennes
- EHPAD de Montfaucon d'Argonne
- SEISAAM de Clermont en Argonne comprenant un foyer d'accueil spécialisé, résidence d'accueil, centre maternel, la pouponnière, maisons d'enfants à caractère social, centre d'hébergement...

Ces établissements ont leur propre filière de collecte et de traitement sur l'ensemble de leurs déchets produits. Cela représente environ 400 habitants.

1.3) Le SMET

La communauté de communes Argonne-Meuse adhère au **Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse** avec les compétences Etude et Traitement.9 collectivités meusiennes sur 15 adhérents au SMET (compétence études et traitement)

Le SMET gère le transport, le traitement et la valorisation des déchets collectés, la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'éventuels sites de traitement (centre de transfert, installations de traitement, de valorisation et de réduction des déchets...).

En 2017, le SMET a renouvelé l'ensemble de ses contrats de transfert/transport/traitement pour la période 2018-2022.

Le SMET s'est engagé pour le compte de la communauté de communes Argonne-Meuse à porter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le PLPDMA est une obligation réglementaire dont l'objectif est de réduire la production de déchets ménagers et assimilés.

II. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

Les indicateurs présentés ci-dessous sont issues de statistiques de trois années, de 2018 à 2020. Avec la mise en place de la redevance incitative, il paraît intéressant d'avoir une rétrospective des statistiques des tonnages collectés.

2.1 La déchèterie

La déchèterie se trouve rue de la gare à Clermont en Argonne.

6 bennes sont à quai :

- 1 benne pour les déchets verts
- 1 benne pour les cartons
- 1 benne pour les métaux
- 2 bennes pour le tout venant
- 1 benne pour le mobilier

La benne pour les gravats se situe en dehors du quai.

D'autres déchets y sont collectés dans des contenants adéquats :

- Les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, huiles, bidons vides, pesticides, engrais...)
- Le verre
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E)
- Piles et batteries
- Ampoules et néons
- Huiles de vidange et alimentaire
- Couettes et oreillers
- Cartouches d'imprimantes
- Papiers, livres, journaux, magazines

2.1.1) L'accès à la déchèterie

Tous les déchets sont amenés par les usagers à la déchèterie aux horaires d'ouverture :

- Horaires d'hiver (du 1/10 au 30/04) :

Mardi 8h à 12h

Samedi 8h à 12h et 13h à 17h

- Horaires d'été (du 1/05 au 30/09) :

Mardi 8h à 12h

Mercredi 16h30 à 19h30

Vendredi 16h30 à 19h30

Samedi 8h à 12h et 13h à 17h

L'accès à la déchèterie est gratuit pour les particuliers, les établissements publics et les services municipaux des communes membres de l'EPCI, sans condition de volume.

Deux conditions d'accès à la déchèterie :

- Être résident sur l'une des communes de la communauté de communes Argonne-Meuse
- Être assujettis à la REOM

Cependant, les résidents des communes de :

– Brabant sur Meuse

– Consenvoye

– Forges sur Meuse

– Gercourt-Drillancourt

– Regnéville sur Meuse

peuvent se rendre à la déchèterie de la communauté d'agglomération du Grand Verdun située à Thierville sur Meuse.

Et, les usagers des communes de :

– Cierges sous Montfaucon

– Cuisy

– Epinonville

– Gesnes en Argonne

– Montfaucon d'Argonne

– Septsarges

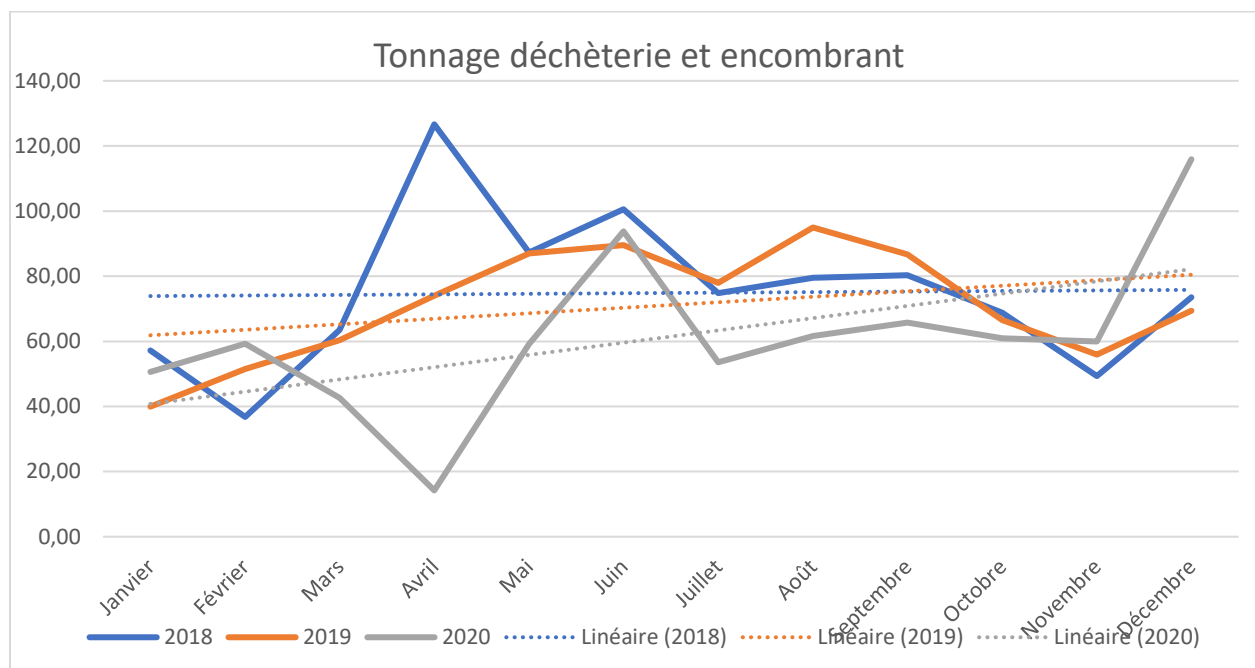
peuvent se rendre à la déchèterie de la communauté de communes de Stenay et du Val Dunois à Brioules sur Meuse.

La déchèterie est accessible à tous les professionnels du territoire de la communauté de communes d'Argonne-Meuse, assujettis à la REOMI.

Les apports des professionnels ne sont pas facturés en 2020.
Aucune limite de tonnage n'est appliquée pour les professionnels tout comme pour les particuliers.

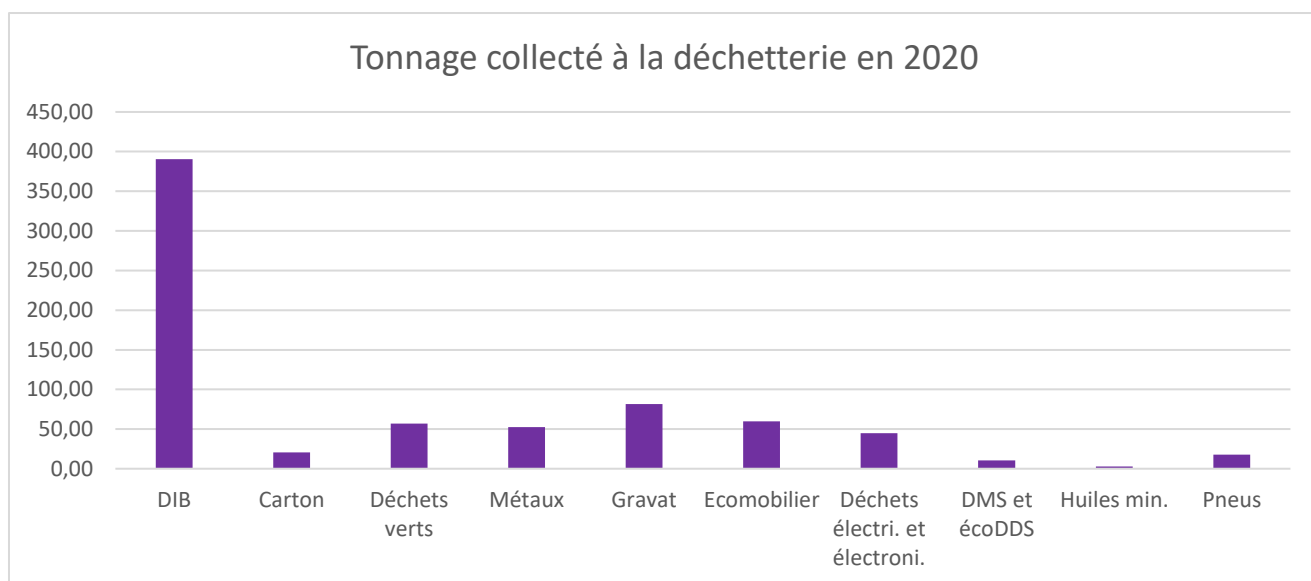
En raison du contexte sanitaire, la déchèterie de Clermont en Argonne a été fermée du mardi 17 mars au lundi 20 avril inclus. A partir du 21 avril, la déchèterie a réouvert partiellement avec un système de rendez-vous sur une plateforme internet (reservio). Dès le 15 octobre, l'accès à la déchèterie était sans réservation au préalable.

2.1.2) La collecte



737.66 tonnes tous déchets confondus ont été collectés à la déchèterie en 2020. En légère baisse de 16 % après 2 années de stagnation de tonnage. Cela s'explique par la fermeture de la déchèterie durant 1 mois suite au confinement du printemps et certains exutoires avait arrêté leurs activités + 1 mois.

Le graphique ci-dessous présente le tonnage des déchets déposés à la déchèterie durant l'année 2020 :



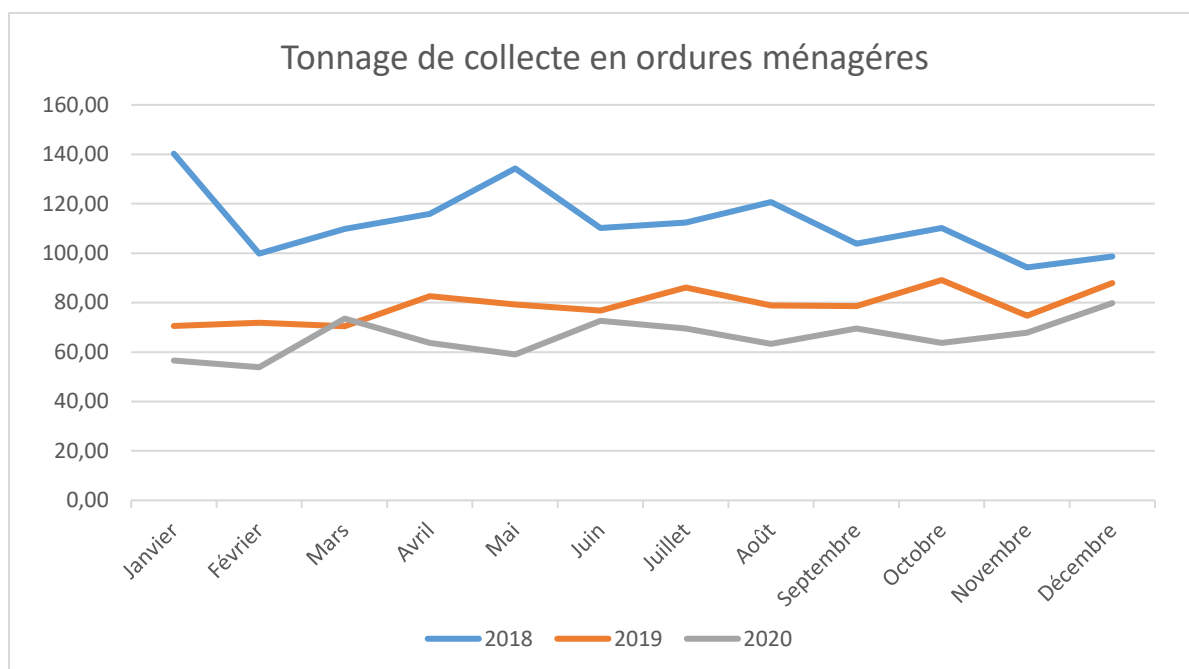
2.2) Les ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères se réalise en porte-à-porte en bac. Cette prestation est réalisée par éco.Déchets, sur la base d'un marché passé selon une procédure d'appel d'offres pour la période de 2018 à 2022.

Dans chaque commune du territoire, la collecte des ordures ménagères s'effectue toutes les semaines selon le calendrier ci-dessous :

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES SUR PRESENTATION DU BAC INDIVIDUEL CHAQUE SEMAINE			
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Aubréville	Clermont en Argonne	Baulny	Avocourt
Futeau	Auzéville	Brabant sur Meuse	Boureuilles
Lachalade	Jubécourt	Charpentry	Cuisy
Le Claon	Brabant en Argonne	Cheppy	Esnes en argonne
Le Neufour	Brocourt en Argonne	Cierges sous Montfaucon	Forges sur Meuse
Les Islettes	Dombasle en Argonne	Consenvoye	Malancourt
Neuvilly en Argonne	Froidos	Epinonville	Montfaucon d'Argonne
Parois	Jouy en Argonne	Gercourt-Drillancourt	Regnéville sur Meuse
Récicourt	Rarécourt	Gesnes en Argonne	Varennés en Argonne
Vraincourt		Montblainville	Vauquois
		Romagne sous Montfaucon	
		Septsarges	
		Véry	

Le tonnage de collecte des ordures ménagères des 3 dernières années de 2018 à 2020 :



Le tonnage des ordures ménagères a diminué de 19 % entre 2019 et 2020

114.56 kilogrammes d'ordures ménagères par habitant (en déduisant les établissements non collectés) ont été collectées pour 2020.

2.3) Les emballages ménagers recyclables

La collecte des ordures ménagères recyclables se fait en porte-à-porte en sac jaune. Cette prestation est réalisée par éco.Déchets, sur la base d'un marché passé selon une procédure d'appel d'offres pour la période de 2018 à 2022.

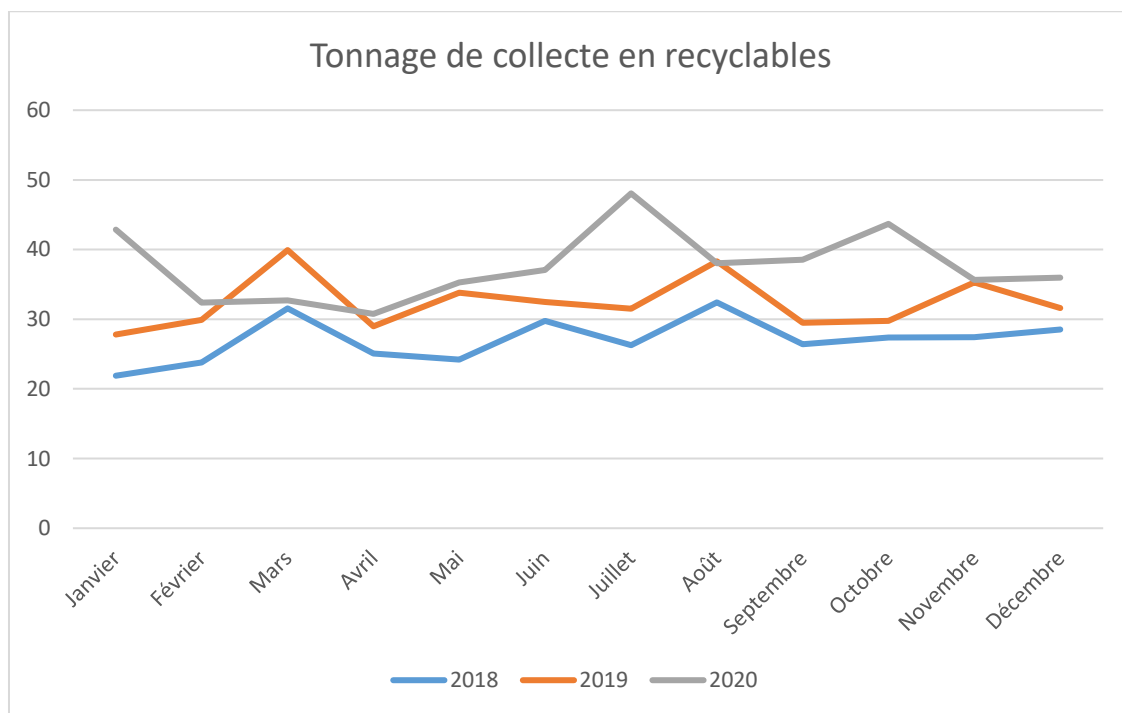
Dans chaque commune, la collecte des ordures ménagères recyclables s'effectue tous les 15 jours le vendredi selon le calendrier ci-après :

COLLECTE DES RECYCABLES hors verre en porte à porte en sac jaune	
VENDREDI semaine paire	VENDREDI semaine impaire
Avocourt	Aubréville
Baulny	Brabant en Argonne
Boureuilles	Brocourt en Argonne
Brabant sur Meuse	Clermont en Argonne
Charpentry	Auzéville
Cheppy	Jubécourt
Cierges sous Montfaucon	Parois
Consenvoye	Vraincourt
Cuisy	Dombasle en Argonne
Epinonville	Froidos
Esnes en argonne	Futeau

Forges sur Meuse	Jouy en Argonne
Gercourt-Drillancourt	Lachalade
Gesnes en Argonne	Le Claon
Malancourt	Le Neufour
Montblainville	Les Islettes
Montfaucon d'Argonne	Neuvilly en Argonne
Regnéville sur Meuse	Rarécourt
Romagne sous Montfaucon	Récicourt
Septsarges	
Varenes en Argonne	
Vauquois	
Véry	

La collecte sélective comprend le papier, les cartons et cartonnets d'emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires et les emballages en métal (aluminium et acier).

Les tonnages collectés des emballages ménagers recyclables en 2018, 2019 et 2020



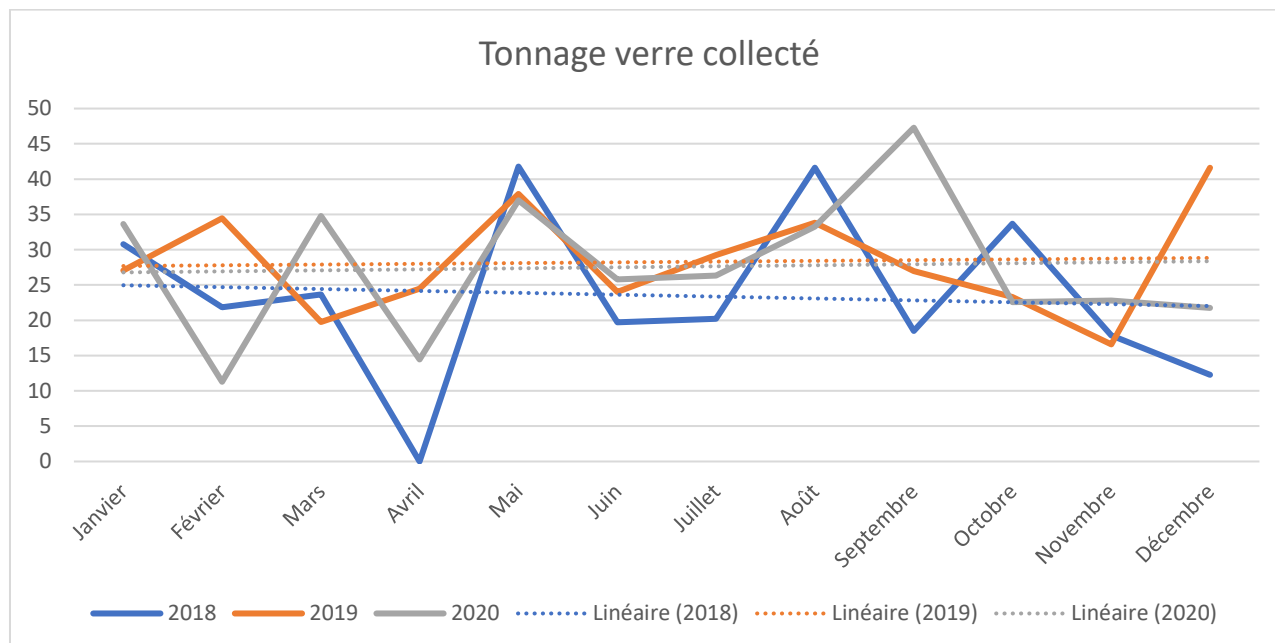
Les tonnages ont augmenté de 16 % entre 2019 et 2020

65.15 Kilogrammes d'emballages ménagers recyclables par habitant (en déduisant les établissements non collectés) ont été collectés pour 2020.

2.4) Le verre

La collecte du verre se réalise en point d'apport volontaire (PAV). Ces PAV d'une contenance de 2 à 4 m³, sont accessibles 7 jours sur 7.

69 PAV sont répartis sur les 38 communes du territoire. CITRAVAL se charge de vider ces bornes sur 2 jours consécutifs et passe toutes les 3 semaines.



Le tonnage de verre collecté entre 2019 et 2020 est sensiblement le même (légère diminution de 2 %). A noter, que le tonnage de verre collecté en 2019 est un tonnage historique.

47.8 Kilogrammes de verre par habitant (en déduisant les établissements non collectés) ont été collectés pour 2020.

2.5) Evolutions

Suite au dossier de l'appel à candidature pour l'extension des consignes de tri projet, notre collectivité a été retenue par Citéo. Dès le 1er mars 2020, les plastiques peuvent rejoindre les recyclables. Une communication a été diffusés aux usagers. Paprec a investi dans des chaines de tri, opérationnelle en janvier 2020. Par conséquent, le cout du tri augmente de 20 €/ tonne entrante. Le soutien citéo augmente de 60 € / tonne de plastique recyclée. De plus, la revente de matériaux plastique est à prendre en compte.

Le 5 mars 2020 le SMET a organisé une visite du site qui traite les Déchets Ménagers Spécifiques (écoDDS et hors écoDDS), Cédilor à Malancourt la Montagne, suivie d'une sensibilisation des gardiens de déchèterie.

L'élue en charge des dossiers environnement a été nouvellement nommée en juillet 2020. Il s'agit de Mme OLIVIER Hélène, maire de Dombasle en Argonne.

L'appel d'offre pour les travaux de construction de la nouvelle déchèterie a été clôturé le 30 novembre 2020. La CCAM a sélectionné 3 entreprises pour ce marché. Les travaux commencent courant 2021 pour une durée de 6 mois.

Le SMET a prévu la mise en place d'une application mobile dans le but d'anticiper le déchargement du véhicule pour éviter les erreurs de tri et une signalétique commune à toutes les déchèteries des collectivités adhérentes.

La commune de Romagne sous Montfaucon ne souhaite plus bénéficier d'une mise à disposition (fournie gratuitement par Suez) d'une benne tout venant pour collecter les encombrants des habitants. Par conséquent, un avenant à la convention d'accès de la déchèterie de Brioules sur Meuse afin de rajouter les habitants de Romagne sous Montfaucon a été rédigé avec une prise d'effet le 15 décembre 2020.

Trois soirées sur le compostage ont été organisées avec la participation du SMET ; 1 octobre à Clermont en Argonne, le 6 octobre à Consenvoye puis le 16 octobre à Varennes en Argonne. L'objectif est de promouvoir le compostage à domicile afin de réduire les dépôts de déchets verts à la déchetterie.

Des cahiers d'activités, financés intégralement par le SMET, ont été distribués aux cycles 2 et 3 des écoles souhaitant aborder la thématique du développement durable. Trois écoles du territoire ont montré leur intérêt pour ce projet.

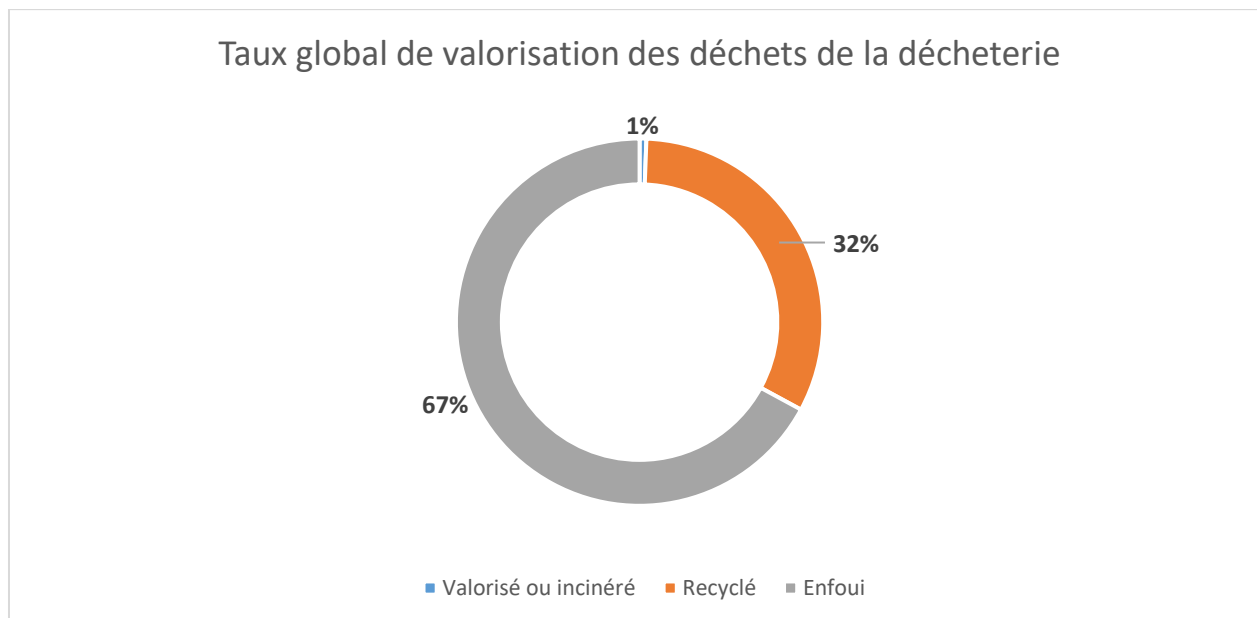
La crise sanitaire de 2020 a impacté la gestion des déchets ; notamment dans la collecte en déchèterie, les prix de la revente des matériaux à la baisse, l'évacuation des matériaux triés par Paprec difficile.

III. INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

3.1) Traitement des déchets collectés à la déchèterie

Type de déchet collecté 2020	Tonnage collecté	Traité valorisé	Tonnage recyclé	Tonnage enfoui ou incinéré	Lieu de traitement
Déchet vert	56.84		56.84		Décavert à Belleville sur Meuse
Carton	20.42		20.42		PAPREC à Verdun
Métaux	52.58		52.58		Fers et métaux à Verdun
Gravats	81.38			81.38	Suez à Belleville sur Meuse
Tout venant	390.51			390.51	Suez à Sommauthe (08)
Eco mobilier	38.54		38.54		Suez à Toul (54)
Déchet ménager spécifique (écoDDS et hors écoDDS)	9.5	1.39		8.11	Cédilor à Malancourt la Montagne (57)

Déchet d'équipement électrique et électronique (D3E)	44.99		44.99		Envi2E à Toul (54)
Pneus	17.75		17.75		Filière Aliapur
Huiles minérales	2.88	2.88			Valorprest à Florange (57)



Deux tiers des déchets provenant de la déchèterie sont enfouis.

3.2) Traitement des ordures ménagères résiduelles collectées

Les ordures ménagères résiduelles incluent tous les déchets n'ayant pas été triés en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

792.88 tonnes sont enfouies dans des installations de stockage des déchets non dangereux à Sommauthe (08). Ce centre d'enfouissement est exploité par SUEZ Recyclage et Valorisation Nord Est.

La communauté de communes Argonne-Meuse a confié au SMET la gestion du transfert, le transport et le traitement de ces déchets.

3.3) Traitement des emballages ménagers recyclables hors verre collectés

Les emballages ménagers recyclables sont les papiers, les journaux, les revues, les flacons en plastique, l'acier, l'aluminium et le carton. Ils sont collectés via une collecte sélective par sac jaune en porte à porte.

Le contenu des sacs jaunes est trié par PAPREC à Dieulouard (54)

En 2020, 423.23 tonnes ont été triées par PAPREC.

La répartition des emballages de tri dans le sac jaune est donnée par les caractérisations et corrélée avec les résultats réels de tri :

La répartition du tonnage de matières valorisées (sur les 18 dernières caractérisations) est la suivante :

	Tonnes triées	Tonnes valorisées	Tonnes en stock
Acier	19.89	14	0.03
Alu	2.36	2	-0.15
Petits alu	0.17	0	0.17
Brique alimentaire	10.07	2	-3.23
Emballage papier carton	63.99	70.29	1.57
Papiers et cartons mêlés (gros de magasin)	54.11	54.11	
Journaux, revues, mag	118.54	118.54	
Plastiques (PE/PP)	12.93	17.74	-11.74
Bouteille plastique clair	25.69	20	1.75
Flux développement (plastique ECT)	11.04	10.63	3.70
Film plastique	6.95	11.38	-3.07
Refus de tri	97.49	97.49	
Totaux	423.23	418.17	-10.96

Source : compte rendu annuel 2020 PAPREC

19.5 tonnes de refus de tri sont devenues des combustibles solides de récupération (CSR) qui sont ensuite utilisés dans des installations industrielles fortement consommatrices d'énergie (cimenteries), mélangés à d'autres combustibles.

Le restant du tonnage en refus de tri est enfoui sur le site à Monthois la Montagne (08).

La communauté de communes Argonne-Meuse a confié au SMET la gestion du transfert, le transport et le traitement de ces déchets.

3.4) Traitement du verre collecté

Le verre est collecté aux 69 points d'apport volontaire répartis sur les 38 communes du territoire.

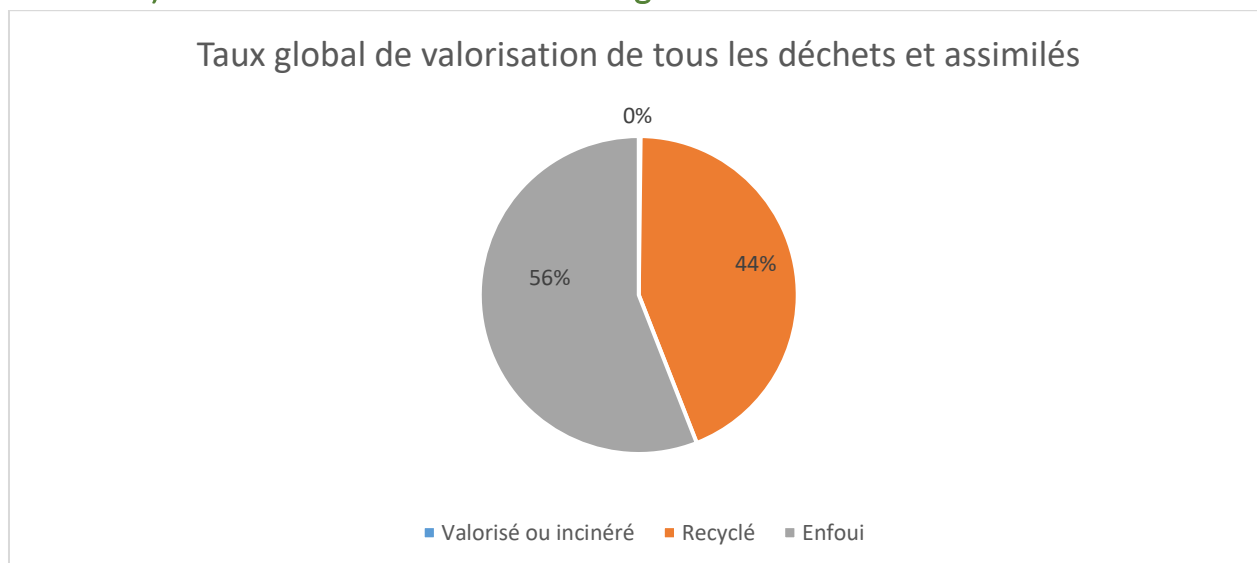
330.91 tonnes de verre ont été collectées dans les points d'apport volontaire par CITRAVAL en 2020.

329.35 tonnes ont été livrées chez le verrier.

Le verre est recyclé par l'entreprise OI Manufacturing.

La communauté de communes Argonne-Meuse a confié au SMET la gestion du ramassage/ vidage, du transfert, du transport et du traitement de ces déchets.

3.5) Bilan de tous les déchets ménagers et assimilés collectés



La plupart des déchets ménagers et assimilés sont enfouis.

IV. INDICATEURS FINANCIERS

4.1) Coûts des déchets ménagers et assimilés

Le financement du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés est assuré par la REOMI payée par l'utilisateur, les soutiens obtenus des éco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux qui ont une valeur marchande.

Les coûts indiqués ci-dessous incluent :

- le coût de la collecte,
- le coût de traitement,
- la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)
- les recettes de reprise des matériaux et les aides des éco-organismes qui sont déduites

Coûts à la tonne des flux collectés

	Type de déchet	DEPENSE TTC	RECETTE TTC
Déchèterie *	Déchet vert	91.28 €	
	Carton	134.74 €	
	Métaux		12.95 €
	Gravats	44.91 €	
	Tout venant	143.86 €	

	Eco mobilier		60.49 €
	Déchets ménager spécifique	790.10 €	
	Déchets d'équipement électrique et électronique		84.90 €
	Ordures ménagères résiduelles	333.24 €	
	Emballages ménagers recyclables**	366.88 €	
	Verre	27.21 €	

* Ces coûts moyens à la tonne des flux collectés en déchèterie ne prennent pas en compte les frais du personnel, de fonctionnement, les investissements du site et les charges de structure du SMET

** Cela comprend les 9 caractérisations de l'année 2020 ainsi que le traitement et la TGAP des refus de tri

<i>Somme de la vente des matériaux en 2020</i>	
Déchèterie	10 791.62 €
Emballages ménagers recyclables	11 244.41 €
Verre	7 676.98 €
TOTAL	29 713.01 €

La communauté de communes Argonne-Meuse bénéficie de soutiens de la part de CITEO. Depuis le 1^{er} janvier 2018, ces soutiens sont calculés en fonction du barème F, pour une période de 5 ans (2018/2022). 129 269.95 € (extrait du grand livre) ont été versés en 2020.

4.2) Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative

Le conseil communautaire a délibéré les 18 juillet 2019 et 17 décembre 2019 pour les tarifs de la REOMI applicables à tous les usagers du territoire de la CCAM à compter du 1^{er} janvier 2020.

Part fixe pour les bacs pucés : 12 levées /an et RS* sauf pour les professionnels des métiers de bouche à 24 levées / an :

Bac 120 l ou 1 rouleau de sacs rouges/ an pour les RS*	1 personne, RS*	85 €
Bac 180 l	2/3 personnes	170 €
Bac 240 l	4 personnes ou +	255 €
Bac 660 l		425 €

*RS : résidence secondaire

Part fixe pour les bacs de regroupement dans les immeubles collectifs

		Nombre d'ouverture de la trappe pour un sac de 30 l	
<i>Bac de regroupement</i>	1 pers.	48	75 €
	2/3 pers.	72	
	4 pers.	96	

Part variable pour les bacs pucés

Prix de la levée supplémentaire	13 ^{ième} à 18 ^{ième} levée	19 ^{ième} levée ou +
Bac 120 l	4 €	6 €
Bac 180 l	6 €	9 €
Bac 240 l	8 €	12 €
Bac 660 l	25 €	40 €

Sac rouge 50 l	6 sacs	12 sacs
	12 €	24 €
Attention : Pas de distribution de + de 12 sacs par an		

Pièces détachées pour les bacs pucés		
Remplacement roue, couvercle, cuve, puce...	Prix des pièces détachées	Intervention : 30 €
Pose d'un verrou avec 2 clés individuelles	18 €	
Balise bac à ne pas vider	gratuite	

Part variable pour les bacs de regroupement

Prix de l'ouverture supplémentaire en fonction nb d'ouverture

		1 €	1.50 €
Bac de regroupement	1 pers.	49 ^{ième} à 75 ^{ième}	76 ^{ième} ou +
	2/3 pers.	73 ^{ième} à 113 ^{ième}	114 ^{ième} ou +
	4 pers.	97 ^{ième} à 151 ^{ième}	152 ^{ième} ou +

Frais de gestion pour les bacs pucés et les bacs de regroupement

	Gestion administrative	Intervention à domicile	A la déchèterie de Clermont
Echange d'un bac	5 €	30 €*	0 €
Lavage de bac	5 €	-	30 €
Clôture de compte	5 €		
Ouverture de compte	5 €		
*Intervention à domicile gratuite dans le cas d'un échange de bac lors d'un emménagement			

Les usagers qui n'ont pas de bacs ou de badges ou de rouleau de sacs rouges sont facturés sur la base d'un bac de 240L (refus de la REOMI).

4.3) Dépenses et recettes

Extrait du grand livre de 2020 (section fonctionnement) :

Dépenses

2020	Charges à caractère général	600 216.24 €	SMET, Eco-Déchets, sacs jaunes, SULO, fonctionnement déchèterie, utilisation des 2 autres déchèteries...
	Charges de personnel et frais assimilés	59 927.90 €	Prestations VDBI, salaires personnel de la CODECOM

	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 903 €	Amortissement de matériel
	Autres charges de gestion courante	3 630.49 €	REOM impayée
	Charges exceptionnelles	4 362.21 €	Régularisation REOM

Recettes

2020	Résultat d'exploitation reporté	88 561.56 €	
	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 808 €	Composteurs, PAV, Constructions
	Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	596 715.54 €	REOM, vente de matériaux, vente de composteurs
	Subventions d'exploitation	129 269.95 €	Soutiens CITEO
	Autres produits de la gestion courante	161.13 €	FCTVA
	Produits exceptionnels	177.14 €	Trop perçu

4.4) Evolutions

En 2021, la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) pour les ordures ménagères résiduelles enfouies augmentera de 66.6 %. Cette augmentation aura impact dans le budget.

La loi des finances applicable au 1^{er} janvier 2021 a prévu une baisse de la TVA (5.5 % au lieu de 10 %) pour la collecte des recyclables.

Après 2 années de mise en place de la redevance incitative et au vue de l'augmentation des dépenses et la diminution des recettes, les élus envisagent une augmentation de la REOMI pour 2022.